

Missions Locales en danger

Les Missions Locales, actrices majeures de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, s'alertent des baisses des moyens mobilisables pour les jeunes, comme pour le fonctionnement du précieux et efficace réseau qu'elles représentent.

de conserver les crédits pour les Missions Locales. Or, elles dénoncent de leur côté l'absence de déclinaison de ces crédits au niveau régional !

Ce désengagement financier de l'État intervient à un moment marqué par la forte dégradation de la situation économique.

Selon une étude de la DARES en 2010, les formations en alternance et les contrats aidés dans le secteur non-marchand représentent une part croissante de l'emploi des jeunes. La fréquence du sous-emploi, du temps partiel, subi et du chômage technique ou partiel s'est également accrue pour les jeunes avec la crise que traverse notre pays. D'après le bilan du gouvernement, plus de 9000 jeunes sont entrés dans le dispositif contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), en Bretagne, en 2010.

« Ainsi, le retrait de l'État signifie la suppression de dix postes, une baisse de 30 % du programme CIVIS et du même montant pour le fonds dédié à l'insertion professionnelle des jeunes », précise Richard Ferrand, président du groupe socialiste et apparentés au Conseil régional.

Comme si cela ne suffisait pas, les possibilités pour les jeunes d'accéder à des contrats aidés sont, elles aussi, réduites du fait des restrictions budgétaires.

« Très concrètement, ce sont 47000 jeunes bretons qui ont fréquenté les 17 Missions Locales présentes sur l'ensemble des 21 pays du territoire breton en 2010, qui se trouvent pénalisés », précise Richard Ferrand.

Alerté par l'association des Missions Locales de Bretagne, Jean-Luc Fichet a écrit, le 2 mai, au ministre de l'Emploi, afin de lui demander des comptes sur les crédits réellement engagés en 2011 pour les Missions Locales, tout particulièrement en Bretagne.

Dans ce courrier, le sénateur rappelle qu'un engagement avait été pris par l'État



L'emploi des jeunes sacrifié

Le sénateur du Finistère regrette « que la volonté du Gouvernement de faire de la lutte contre le chômage des jeunes, une priorité, ne soit que des mots alors que cette politique a besoin d'actes ».

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 12/05/2011



Dossier de la semaine

Quel rôle pour les Mutuelles ?



Vie de la Fédération

2012 : les élus se préparent



Interview

1981 : le sens de la victoire

Avec Laurent Jalabert

Fraudeurs

Face à ses échecs économiques, la droite vient de trouver une parade imparable : les fraudeurs aux prestations sociales. Voilà l'origine des déficits. Cette solution est d'autant plus pratique qu'il est, par définition, difficile d'en évaluer le montant. Pourtant, tous les spécialistes s'accordent à l'estimer négligeable.

La lutte contre la fraude doit être menée sans faiblesse. Vis-à-vis des particuliers comme des entreprises. Pour autant, elle ne nécessite pas le tapage orchestré délibérément par le gouvernement pour stigmatiser les bénéficiaires de prestations sociales qui deviennent tous, à en croire le discours officiel, des escrocs en puissance.

A Landerneau, naturellement



Ce n'est pas un hasard si la première réunion publique organisée par le PS, consacrée à la mutualité, s'est déroulée à Landerneau. En effet, c'est dans cette ville, il y a 100 ans, que fut créé l'Office Central des Œuvres Mutuelles Agricoles.

Depuis tout juste un siècle, l'Office Central (O.C.) exerce une influence majeure sur la vie de Landerneau, mais aussi au-delà, sur toute la Bretagne. Le nom et le sigle ont disparu du paysage mais pas des mémoires. Et pour cause : il a été la principale force économique régionale, avant de laisser s'émanciper toutes les sociétés qui le constituaient. Parmi elles, des entreprises du monde coopératif et mutualiste régional : Coopagri (aujourd'hui, Triskalia), Groupama Loire-Bretagne et le CMB (Crédit Mutuel Arkéa). Sans oublier la S.A. d'HLM Armorique Habitat, le magazine "Paysan Breton" et la Mutualité Sociale Agricole, qui était dans son giron jusqu'en 1978, et les lycées agricoles du Nivot.

Les principaux fondateurs de cet ensemble coopératif et mutualiste étaient d'éminents représentants de l'aristocratie foncière : Augustin de Boisanger, qui fut son premier président ; Amédée de Vincelles, qui fédéra les premiers syndicats agricoles du Finistère ; et, surtout, Hervé de Guébriant, qui resta à sa tête durant 37 ans et en demeura président d'honneur jusqu'à son décès, à 92 ans.

Conservateurs revendiqués, plutôt réfractaires aux idées républicaines, très proches de la hiérarchie catholique, ils se préoccupaient surtout de préserver la paix sociale dans les campagnes et de maintenir l'ordre établi.

Ce n'est qu'après la guerre que le mouvement mutualiste opéra clairement une rupture avec la doctrine corporatiste et fera évoluer son organisation. Dès lors, sa puissance retrouvée ne cessera de se renforcer, sur des fondements coopératifs et mutualistes incontestables. Peu à peu, une nouvelle génération s'imposera dans les instances dirigeantes.

Plusieurs événements seront organisés à Landerneau, à partir du 28 mai, pour célébrer ce centenaire. Un colloque universitaire, en particulier, se tiendra le 22 septembre autour du thème de « La modernité de la coopération et du mutualisme ».

Quel rôle pour les Mutuelles ?

Quelle doit être la place des Mutuelles dans le système de protection sociale ? Et surtout comment peuvent-elles contribuer à lutter contre le développement des assurances privées, dans le domaine de la santé ?



Marc Zamichiei

Une cinquantaine de personnes, pour une bonne part non-adhérentes au PS, se sont retrouvées le 3 mai à Landerneau, pour en débattre. « **Cela correspond bien à ce que nous avons voulu faire avec cette série de conférences que nous entamons aujourd'hui** », a précisé Jean-Pierre Tandin. « **Passer des débats socialo-socialistes à des débats sociétaux-socialistes, avec des experts et des responsables du PS** ».

Pour ce premier rendez-vous, l'expert était Marc Zamichiei, enseignant à l'université Paris 1. Le socialiste était Richard Ferrand, président du groupe à la région Bretagne.

« **Ségolène Royal a rappelé qu'à l'occasion de son dernier conseil des ministres, François Mitterrand avait mis en garde les membres du gouvernement sur les dangers que la droite représentait pour les retraites et la protection sociale** », s'est souvenu Richard Ferrand.

Il en résulte une série d'attaques, parfois frontales, souvent insidieuses, mais redoutablement efficaces contre le système de protection sociale tel qu'il a été mis en place à la fin de la guerre. « **Entre 1983 et 2009, la part des entreprises dans le financement de la sécurité sociale a baissé de 17 %** », a indiqué Marc Zamichiei. Aujourd'hui, on évalue à 55 % le montant des remboursements par la sécurité sociale. Le projet socialiste veut faire monter ce taux à 75 %. Il y a urgence car 9 millions de Français renoncent à se soigner pour des raisons financières. Il vise

aussi à remettre le généraliste au cœur du système de soin, à promouvoir la notion de juste soin et à repenser le système de distribution du médicament.

Quel rôle peuvent jouer les mutuelles dans ce système ? Pour une partie du PS, elles ne seraient que des assurances privées comme les autres. « **Les différences sont pourtant importantes** », a souligné Marc Zamichiei. « **Les unes ont des adhérents alors que les autres ont des clients. Les assurances privées cherchent à rentabiliser leur capital alors que les Mutuelles cherchent à satisfaire leurs adhérents** ».

Enfin, alors que les assurances privées ne visent qu'à faire du profit, les mutuelles interviennent dans le remboursement des frais, mais aussi dans les actes médicaux. 11 % des patients qui consultent dans des centres dentaires mutualistes, sont bénéficiaires de la CMU. Contre 3 %, dans le secteur libéral. Cependant, le contexte législatif, et la concurrence des assurances privées a tendance à estomper, aux yeux d'une opinion publique pas toujours bien informée, ses distinctions.



« Le PS défend le juste soin »

Le danger ne vient pas des Mutuelles qui défendent, au contraire, un projet humaniste, mais bien de la marchandisation de la santé. Or, en matière de santé ou de protection sociale, cette voie se révèle toujours désastreuse. Les salariés d'Enron, qui ont vu disparaître leur retraite en même temps que leur entreprise, en savent quelque chose.

Mais, quel rôle doivent-elles jouer alors que la part des assurances complémentaires doit être appelée à se réduire ? Ce sera l'enjeu de discussions tout au long de l'année qui vient. La rencontre de Landerneau aura eu le mérite de poser les termes du débat. 🌸

2012 : les élus se préparent

En 1981, grâce au travail coordonné, notamment par Louis Le Penec au cours des années 70, la nouvelle majorité de gauche a pu, très rapidement, présenter les textes de loi de la décentralisation.

Pour 2012, Marylise Lebranchu, présidente de la Fédération Nationale des Élus Socialistes et Républicains (FNESR), souhaite s'inspirer de cette méthode pour engager l'acte 3 de la décentralisation. Le 7 mai, à Pont de Buis, elle en a débattu avec les adhérents de l'UESR du Finistère, présidée par François Marc. « **Nous devons être efficaces dès le début du mandat et c'est pour cette raison que nous devons, dès maintenant, nous mettre d'accord, sur les lois que nous soumettrons au Parlement** », ont précisé Marylise Lebranchu et François Marc.

« Nos propositions seront guidées par trois exigences : l'efficacité, la



FNESR et UESR préparent l'acte 3 de la décentralisation

justice sociale et la haute qualité démocratique », a résumé la présidente de la FNESR.

Première urgence : l'abrogation du conseiller territorial, véritable usine à gaz à laquelle les électeurs ne comprendront rien. Il faut au contraire réinventer les conseillers départementaux et régionaux. La question du mode de scrutin et

de la circonscription n'est pas encore tranchée.

Pour la répartition des tâches, entre les collectivités, une conférence régionale des compétences sera instituée « **un peu sur le modèle du B15 breton qui a démontré sa pertinence** », a souligné Marylise Lebranchu.

Enfin, troisième urgence, la fiscalité locale devra être réformée de manière à donner aux collectivités les moyens d'assurer leurs missions, alors qu'aujourd'hui, elles ne disposent d'aucun instrument.

Dans les premiers mois du quinquennat, il sera demandé aux Français, par référendum, de se prononcer sur un certain nombre de questions comme le droit de vote des étrangers ou la limitation du cumul des mandats. 🌸

Interview

1981 : le sens de la victoire

Avec Laurent Jalabert

« **La victoire de François Mitterrand trouve ses origines dès les débuts de la V^e République** », explique Laurent Jalabert dans « **1981 : Le sens de la victoire** », qui vient d'être publié dans *l'Encyclopédie du Socialisme*.

Cap Finistère : Vous remontez très loin en arrière pour évoquer la victoire de 1981.

Laurent Jalabert : Oui, jusqu'en 1958. Lorsque de Gaulle prend le pouvoir, deux hommes s'opposent à lui à gauche. Pierre Mendès-France et François Mitterrand. Lorsque Pierre Mendès-France se retire, François Mitterrand reste le seul dirigeant de gauche capable de défier de Gaulle. C'est ce qu'il fit en 1965. Ce fut un pari risqué et peu de monde envisageait qu'il puisse mettre le fondateur

de la V^e République en difficulté. Mais, en lui imposant un second tour, François Mitterrand est devenu la figure majeure de l'opposition de gauche.

Cap Finistère : Que faut-il retenir de la campagne de 1981 ?

Laurent Jalabert : Les sondages, un an avant l'élection, étaient très défavorables à François Mitterrand, mais il a su s'adresser aux électeurs. D'abord, en plaçant l'emploi et la lutte contre le chômage au cœur de sa campagne. La droite avait fait la preuve de l'inefficacité de ses solutions.

Ensuite, il a fortement exprimé une volonté de réforme de la société pour plus d'égalité, pour les droits des femmes et des jeunes ou la suppression de la peine de mort. Enfin, François Mitterrand a porté les revendications décentralisatrices des élus locaux qui n'en pouvaient plus de la centralisation.

Cap Finistère : On a coutume de dire que la présidentielle c'est la

rencontre d'un homme avec le peuple. Qu'en pensez-vous ?

Laurent Jalabert :

Dans un système présidentiel, il est incontestable que la personnalité du candidat compte beaucoup.

François Mitterrand ne s'est pas ménagé durant les dix années qui ont précédées son élection. De meetings en fêtes de la rose, il a sillonné tout le pays plusieurs fois et les Français le connaissaient bien.

Mais, l'homme n'est rien sans un appareil militant. C'est ce qu'il avait compris dès la présidentielle de 1965. Après, peut-on distinguer le rôle du candidat et celui du parti? Je ne le crois pas. Pour moi, il s'agit d'une alchimie complexe qui se construit progressivement. Il ne faut pas non plus minimiser le contexte et la division de la droite à cette époque. Et surtout qu'« Unité » était le mot d'ordre du PS à l'époque. 🌸



Agenda

19 mai

17 h 00 - 22 h 00 : Vote sur le projet en sections.

20 mai

18 h 30 : Convention fédérale sur le projet, à Briec.

20 mai

18 h 30 : Réunion des élus UESR, militants et sympathisants de la Communauté du Pays de Landerneau-Daoulas, à la salle polyvalente de Trémaouezan.

7 juin

20 h 00 : Réunion publique sur la dépendance, à Quimper, en présence de Charlotte Brun.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 909 - Vendredi 13 mai 2011
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Hommage à Françoise Olivier-Coupeau



« Je suis déchiré et bouleversé par la disparition de Françoise Olivier-Coupeau.

Elle avait été ma collaboratrice depuis 1999, d'abord à Lorient, puis, à partir de 2004, à la Région Bretagne, avant de me succéder comme députée de Lorient, en 2007 », a indiqué Jean-Yves Le Drian. « Françoise a accompli sa mission de parlementaire avec beaucoup de conviction, dès le début, et avec un courage et une volonté exemplaires, depuis que la maladie la rongait. Françoise aimait la vie et, surtout, elle aimait les gens », poursuit le Président de la Région.

Pour Marylise Lebranchu, « son dynamisme, son humour, son travail, son efficacité et ses agacements nous manqueront tellement ».

La Fédération du Finistère s'associe pleinement à la peine de sa famille, proches et camarades du Morbihan dans cette douloureuse épreuve.

Réformer les services de renseignement français

Pendant un an, sous l'égide de la Fondation Jean Jaurès, un groupe de travail présidé par Jean-Jacques Urvoas a réfléchi sur l'organisation de nos services de renseignement.

Le document est désormais publié et téléchargeable sur le site de la Fondation (<http://www.jean-jaures.org/>).

« Évidemment, ce travail n'engage pas le PS », précise Jean-Jacques Urvoas. « Il reste maintenant à ouvrir le débat, ce que nous espérons en publiant à la fin de ce petit essai une adresse électronique pour permettre aux lecteurs intéressés de prendre contact avec le rapporteur, Floran Vadillo ».

L'une des pistes est d'approfondir notre réflexion sur l'intelligence économique.

Fin du Conseil de la création artistique

Après seulement deux ans

d'existence, l'officine privée sous contrôle direct du président de la République au mépris du rôle du ministère de la Culture qu'était le Conseil de Création Artistique, a fait long feu.

« Ce conseil n'aura donc marqué l'histoire culturelle que pour son coût de 10 millions d'euros pendant que les budgets dévolus à la création artistique et notamment au spectacle vivant n'ont cessé de diminuer » dénonce Sylvie Robert, secrétaire

nationale du PS à la Culture.

Le Parti Socialiste, qui a demandé depuis longtemps la suppression de ce conseil, ne peut que se réjouir de cette décision qui efface le caprice présidentiel de sa création.

Sur ce sujet, comme sur d'autres, Nicolas Sarkozy passe désormais son temps à défaire ce qu'il a fait. Sous sa présidence, la France culturelle aura perdu du temps et pire, sur bien des points, aura pris le chemin de la régression. Bel aveu d'échec!

Annonces légales & judiciaires

SELARL BERTRAND QUENTEL
au capital de 7 624 euros
120, rue de Kerervem - ZAC de Kergaradec III
29490 GUIPAVAS
Tél. 02 29 61 20 03

ATMOSPHÈRE CONCEPT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 40 000 euros
Siège social : 105, rue de Lorient
29300 QUIMPERLÉ
RCS QUIMPER 508 391 901

Aux termes de décisions en date du 28 avril 2011, l'associée unique a pris acte de la démission de Madame Laëticia THOMAS de ses fonctions de Présidente et a décidé de nommer, en remplacement de cette dernière, Monsieur François LE MENN demeurant à RÉDENÉ (29300), Kéroural, en qualité de nouveau Président de la société pour une durée indéterminée et ce, à compter du même jour.

Pour avis.

Cabinet Joseph DRONIOU
SELARL d'Avocats
20, Quai Commandant Malbert - BP : 51053
29210 BREST CEDEX 2
Tél. 02 98 80 02 64 - Fax 02 98 43 18 46

PHARMACIE GUILLOUX
SARL au capital de 48 000 euros
Siège social : 36, rue Henri Provostic
29830 PLOUDALMÉZEAU
306 641 622 RCS BREST

DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Aux termes de décisions en date du 30 septembre 2010, l'associée unique :

- a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires.

- a nommé comme liquidateur, Madame Geneviève GUILLOUX demeurant 13, Rualan Trémazan - 29840 LANDUNVEZ et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

- a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société à PLOUDALMÉZEAU (29830) 36, rue Henri Provostic.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis, Le Liquidateur.

Cabinet Joseph DRONIOU
SELARL d'Avocats
20, Quai Commandant Malbert - BP : 51053
29210 BREST CEDEX 2
Tél. 02 98 80 02 64 - Fax 02 98 43 18 46

PHARMACIE GUILLOUX
SARL au capital de 48 000 euros
En cours de liquidation
Siège de liquidation : 36, rue Henri Provostic
29830 PLOUDALMÉZEAU
306 641 622 RCS BREST

Aux termes de décisions en date du 30 octobre 2010, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis, Le Liquidateur.

SELARL AVANTIA
Maîtres LAURENS, FLEURY,
PELEGRY et JOLIVET
Avocats
Avenue Pierre Marzin - 22300 LANNION
Tél. 02 96 48 21 40

ROXY - ONE
Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZA du Launay
29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, du 1^{er} avril 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Dénomination sociale : ROXY - ONE.

Siège social : ZA du Launay - 29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

Objet social : L'acquisition d'un immeuble sis à ZA du Launay - 29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérant désigné par les statuts : Monsieur Rémy LENCOT demeurant 7, rue de la Mairie - 29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

Clauses relatives aux cessions de parts :

- agrément requis dans tous les cas ;

- agrément des associés obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des sociétés de BREST.

La Gérance.